

MMA Itinéraires

Mai 2024

Support en unités de compte adossé à un titre de créance et présentant un **risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance**



Assurance vie et capitalisation

Offre limitée
du 2 mai 2024
au 26 juillet 2024
(sous conditions et sous réserve
de disponibilité).

Durée d'investissement conseillée :
8 ans maximum (à partir de la
date de constatation initiale et
hors cas de remboursement
anticipé automatique comme
décrit en page 2).

Fonctionnement du support

- **MMA Itinéraires Mai 2024 est un support en unités de compte⁽¹⁾ adossé à un titre de créance.**
- D'une durée d'investissement de 8 ans maximum, son remboursement est conditionné à l'évolution de l'indice **ISTOXX Eurozone & US ESG 100 GR Decrement 50 Price EUR** (dénommé ci-après «l'Indice»).
- Le niveau de clôture de l'Indice au 09 août 2024 sera retenu comme étant le niveau initial de l'Indice.

MMA Itinéraires Mai 2024 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Un remboursement anticipé automatique possible en année 5, 6 ou 7...

En année 5, 6 ou 7, deux scénarios sont possibles :

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 62% de son niveau initial** à l'une des dates de constatation annuelle correspondantes⁽²⁾, alors le support est automatiquement remboursé par anticipation et vous recevrez⁽³⁾ :
 - **le remboursement du capital initialement investi⁽⁴⁾**
 - majoré d'un **gain brut⁽⁵⁾ de 6,50% par année écoulée**, soit :
 - **32,50%** si le remboursement a lieu en année 5, le 16/08/2029,
 - **39,00%** si le remboursement a lieu en année 6, le 16/08/2030,
 - **45,50%** si le remboursement a lieu en année 7, le 18/08/2031.

Le remboursement anticipé automatique met fin au support⁽³⁾.

- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 62% de son niveau initial** à l'une des dates de constatation annuelle correspondantes⁽²⁾, le support se poursuit.

...ou un remboursement à l'échéance, l'année 8.

En l'absence de remboursement anticipé automatique, le support se poursuit donc jusqu'à la date de remboursement final, le 16 août 2032.

En année 8, deux scénarios sont possibles :

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50% de son niveau initial** à la date de constatation finale (09 août 2032), alors vous recevrez⁽³⁾ :
 - **le remboursement du capital initialement investi⁽⁴⁾,**
 - majoré d'un **gain brut⁽⁵⁾ de 52%** (soit un gain brut⁽⁵⁾ de 6,50% par année écoulée).
- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50% de son niveau initial (franchissement du seuil de perte en capital)** à la date de constatation finale (le 09 août 2032), alors vous recevrez⁽³⁾ :
 - le capital initialement investi⁽⁴⁾ **diminué de la baisse finale de l'Indice.**

Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital partielle ou totale.

(1) **Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale supporté par l'adhérent.**

(2) Dates de constatation annuelle : le détail des dates de constatation annuelle figure en page 10 de la présente brochure.

(3) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support MMA Itinéraires Mai 2024 n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

(4) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant (Société Générale).

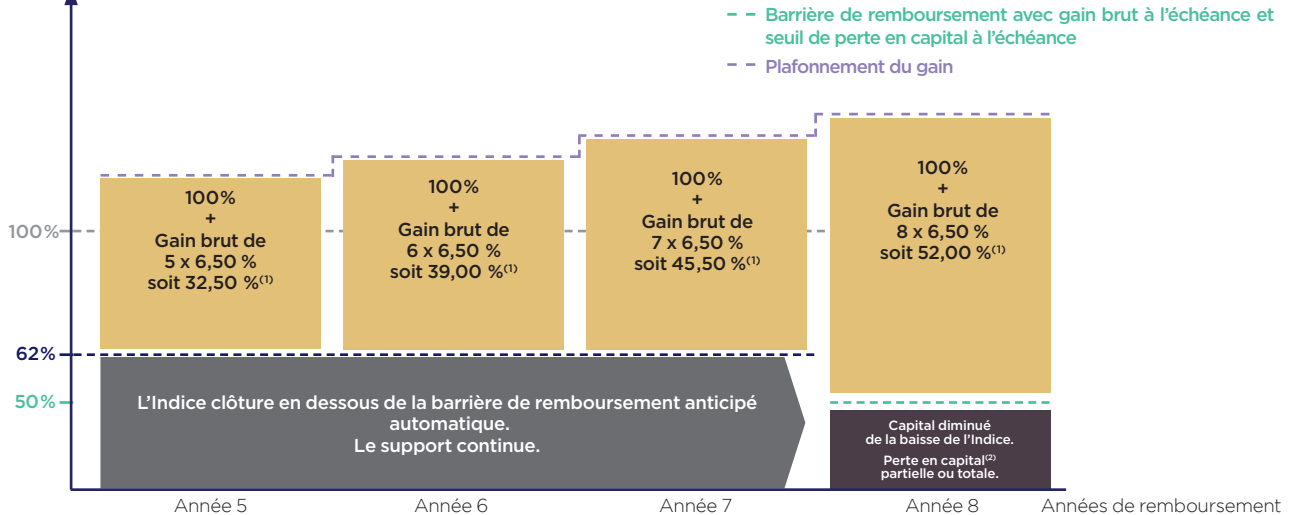
(5) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Illustration

- À partir de l'année 5, à chaque date de constatation annuelle et jusqu'à la date de constatation finale (09 août 2032), le niveau de clôture de l'indice iSTOXX Eurozone & US ESG 100 GR Decrement 50 Price EUR est comparé à son niveau initial.
- Selon l'évolution de l'Indice, la durée du support peut être de 5 ans, 6 ans, 7 ans ou 8 ans et présente, dans ce dernier cas, un risque de perte en capital.

Mécanisme du support

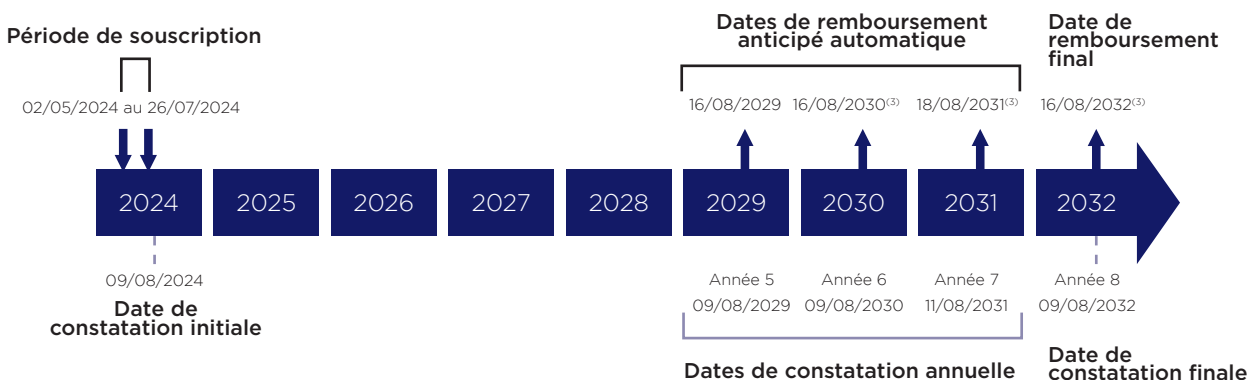
Niveau de l'Indice iSTOXX Eurozone & US ESG 100 GR Decrement 50 Price EUR



Remboursement du capital avec gain si l'Indice clôture au-dessus ou à 62% de son niveau initial à une date de constatation annuelle des années 5, 6, 7 ou si l'Indice clôture au-dessus ou à 50% de son niveau initial à la date de constatation finale. Une hausse de l'Indice n'est donc pas nécessaire pour percevoir un gain.

Remboursement avec perte en capital partielle ou totale si l'Indice clôture strictement en dessous de 50% de son niveau initial à la date de constatation finale.

Dates clés



Durée d'investissement conseillée : 8 ans maximum (à partir de la date de constatation initiale et hors cas de remboursement anticipé automatique).

Illustrations à caractère uniquement informatif et n'ayant aucune valeur contractuelle. Elles ne préjugent pas des performances futures du support.

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

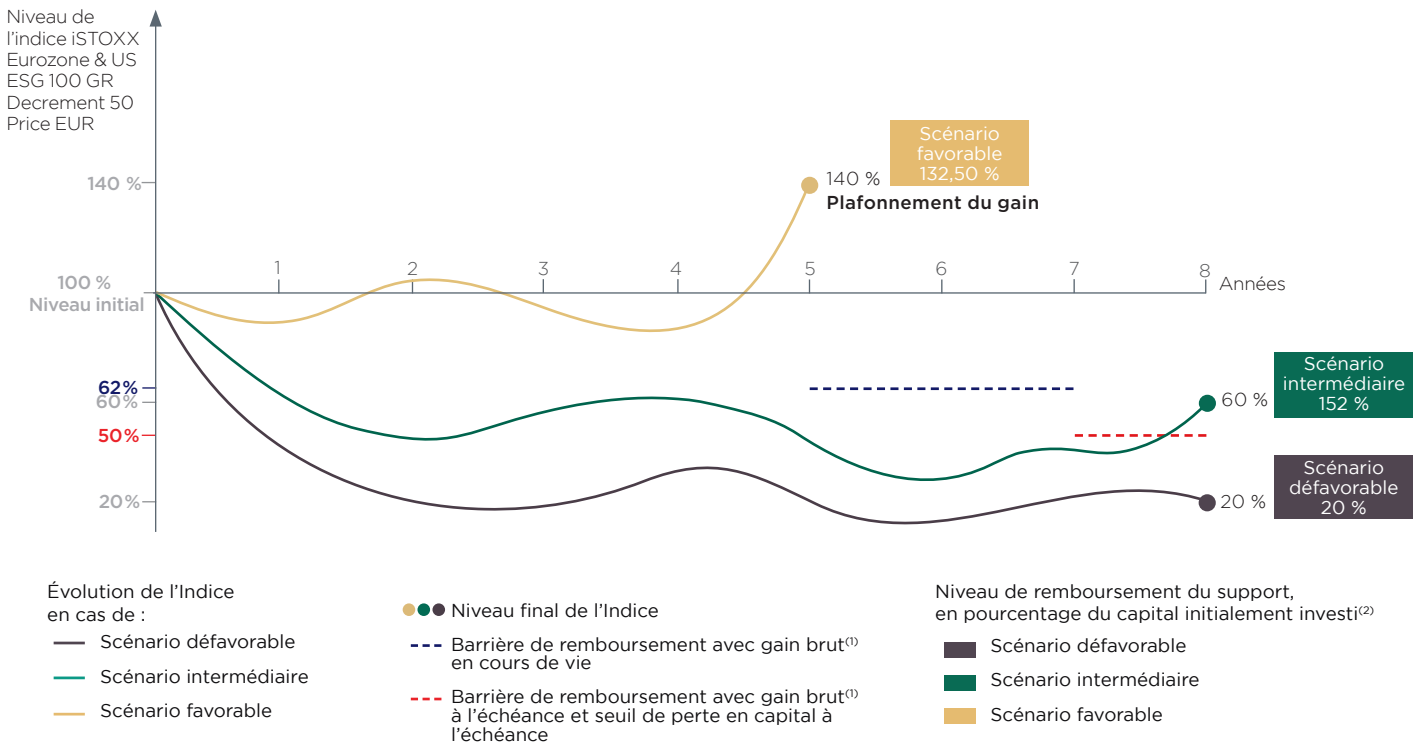
(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant (Société Générale).

(3) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Ces scénarios n'ont pas de valeur contractuelle. Les taux de rendement actuariel nets précisés dans les scénarios sont calculés avec un taux de frais de gestion annuel de 1,10 % hors prélèvements sociaux et fiscaux.



Scénario défavorable

Baisse de l'Indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale en dessous du seuil de perte en capital (50 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau final de l'Indice : 20 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement à l'échéance : à hauteur du niveau final de l'Indice, soit **20 %** du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net : **-19,00 %** (égal au taux de rendement actuariel net pour un investissement direct dans l'Indice).

Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital de 80 %. Dans le pire des scénarios, vous pouvez subir une perte totale en capital.

Scénario intermédiaire

Baisse de l'Indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale au-dessus du seuil de perte en capital et de la barrière de remboursement avec gain à l'échéance (50 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau final de l'Indice : 60 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi⁽²⁾ + un gain brut⁽¹⁾ de 6,50 % par année écoulée (soit 52,00 %), soit un total brut de **152 %** du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net : **4,17 %** (contre un taux de rendement actuariel net de -7,17 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).

Scénario favorable

Hausse de l'Indice sur 5 ans et clôture à la date de constatation annuelle au-dessus de la barrière de remboursement anticipé automatique (62 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau de l'Indice à l'issue de l'année 5 : 140 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 5 : le capital initialement investi⁽²⁾ + un gain brut⁽¹⁾ de 6,50 % par année écoulée (soit 32,50 %), soit un total brut de **132,50 %** du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net : **4,55 %** (contre un taux de rendement actuariel net de 5,70 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).

Le plafonnement du gain brut ne permet pas de profiter pleinement de la hausse de l'Indice.

Dans le cas où, à une date de constatation annuelle, l'Indice clôturerait exactement à 62 % de son niveau initial ou à la date de constatation finale, il clôturerait exactement à 50 % de ce même niveau, ou légèrement au-dessus, le rendement du support serait meilleur que celui de l'Indice, du fait de la fixation du gain à 6,50 % bruts par année écoulée.

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant (Société Générale).



Taux de rendement actuariels futurs, dans le cas d'un remboursement avec gain en année 5, 6, 7 ou 8, sous conditions décrites en page 2.

	Années de remboursement anticipé automatique et à l'échéance ⁽¹⁾			
	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Gain brut⁽²⁾	(6,50 % x 5) = 32,50 % ⁽²⁾	(6,50 % x 6) = 39,00 % ⁽²⁾	(6,50 % x 7) = 45,50 % ⁽²⁾	(6,50 % x 8) = 52,00 % ⁽²⁾
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 0,80 %)	4,87 %	4,74 %	4,60 %	4,48 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1 %)	4,66 %	4,53 %	4,39 %	4,27 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1,10 %)	4,55 %	4,42 %	4,29 %	4,17 %

Rappel : il existe un risque de perte en capital partielle ou totale pour l'investisseur en cas de sortie du support MMA Itinéraires Mai 2024 avant l'échéance ou si le niveau de l'indice iSTOXX Eurozone & US ESG 100 GR Decrement 50 Price EUR est à l'échéance strictement inférieur à 50 % de son niveau initial.

(1) Dates de remboursement anticipé automatique : 16 août 2029 (année 5) ; 16 août 2030 (année 6) ; 18 août 2031 (année 7) et date de remboursement final : 16 août 2032 (année 8).

(2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Un support indexé à l'indice iSTOXX Eurozone & US ESG 100 GR Decrement 50 Price EUR

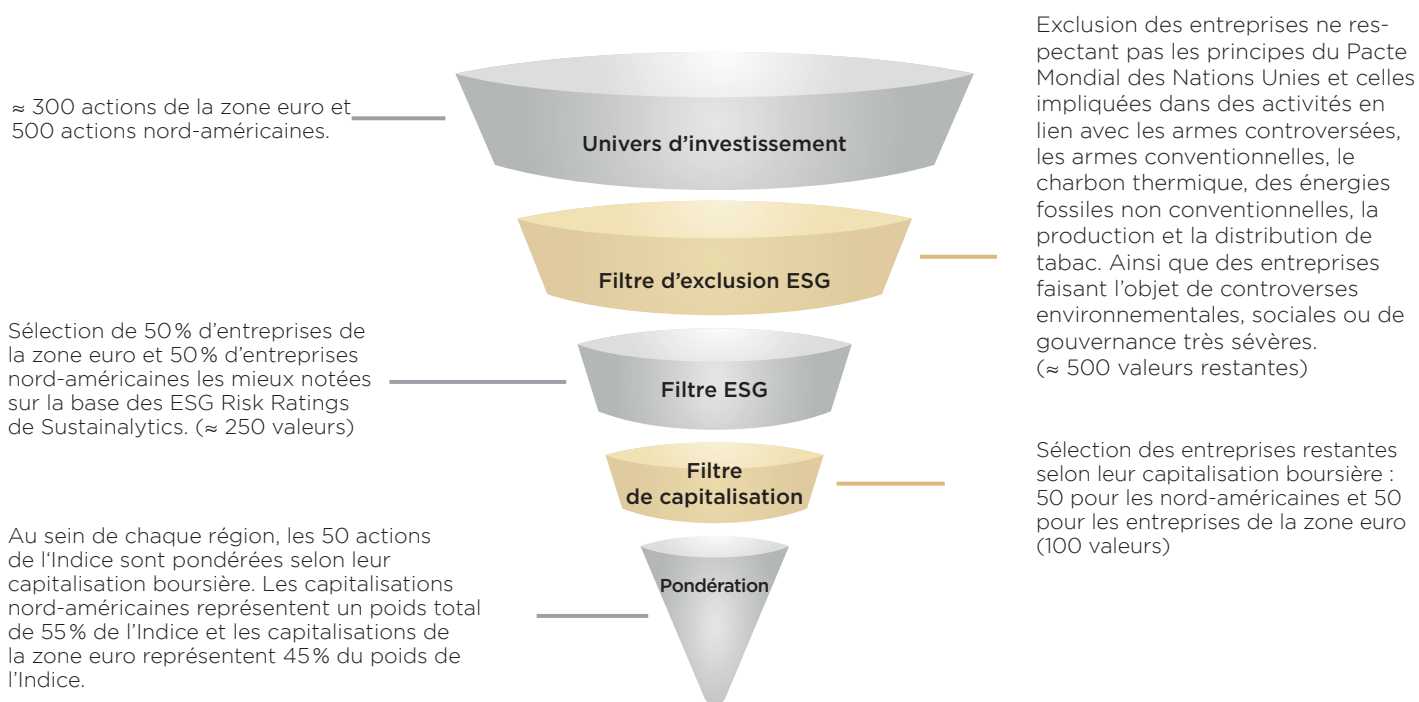
L'indice **iSTOXX Eurozone & US ESG 100 GR Decrement 50 Price EUR** (code Bloomberg : IXEU1D50 Index) est un indice de marché actions administré par STOXX Limited dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par STOXX Limited.

L'Indice offre une exposition à la performance d'un portefeuille composé de **45% d'actions de la zone euro et 55% d'actions nord-américaines** sélectionnées en fonction de leurs performances ESG (Environnement, Social, Gouvernance) fournies par Sustainalytics. La composition de l'Indice est revue à chaque date de rebalancement trimestriel.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an**. De ce fait, si les dividendes distribués par les actions composantes sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice **dividendes non réinvestis** classique. Toutes choses égales par ailleurs, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance de l'Indice est plus important en cas de baisse du niveau de l'Indice qu'en cas de hausse. Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'Indice sera accélérée.

Pour de plus amples informations sur l'Indice, veuillez consulter le site : <https://qontigo.com/index/ixeu1d50/>

Méthodologie de sélection des sociétés

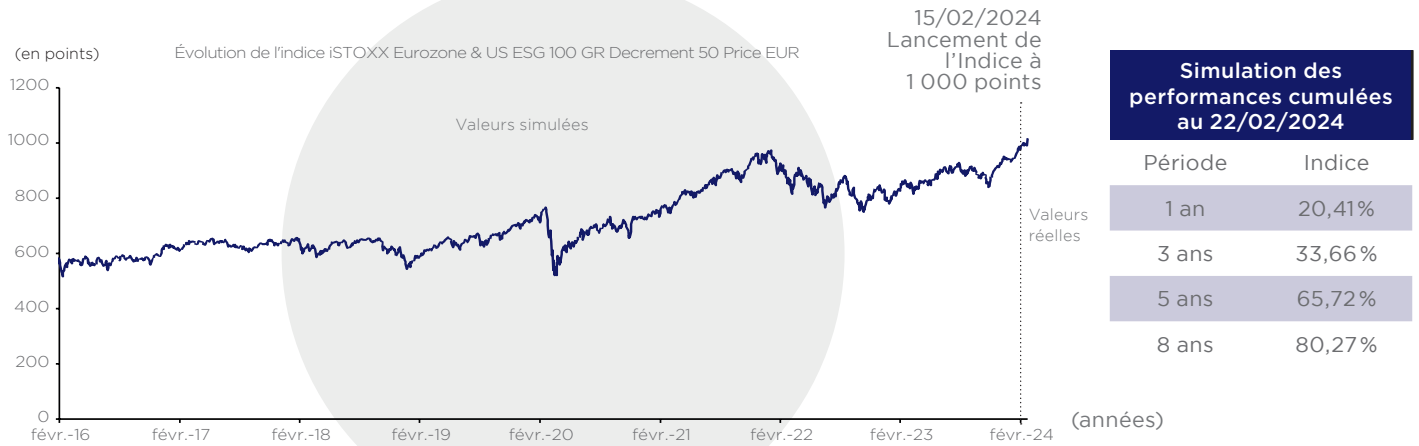


iSTOXX Eurozone & US ESG 100 GR Decrement 50 Price EUR Index

MMA Itinéraires Mai 2024 est un instrument financier dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG. Seul le sous-jacent est construit de façon à sélectionner les actions sur la base de certains critères ESG tels que détaillés dans les règles propres à l'indice si le sous-jacent est un indice et dans le prospectus du fonds si le sous-jacent est un fonds. L'exposition de l'investisseur à la performance de ce sous-jacent ne signifie pas qu'il finance les actions qui le composent. **MMA Itinéraires Mai 2024 ne constitue pas une « obligation verte ».**

Il est rappelé aux investisseurs que la prise en compte des facteurs ESG dans la sélection des composants du sous-jacent n'est pas une garantie de performance du sous-jacent et/ou du rendement financier du produit qui le référence. Dans la mesure où il existe une grande variété de facteurs ESG, les investisseurs sont invités à s'assurer que les facteurs pris en compte dans ce produit répondent à leurs attentes ESG. Les informations en matière de durabilité relative à la société MMA VIE sont disponibles à l'adresse suivante : www.mma.fr/assurance-vie/informations-reglementaires.html. Les informations en matière de durabilité relatives aux contrats et aux supports proposés sont disponibles à l'adresse suivante : infos-supports-investissement-mma.quantalys.com.

Évolution de l'indice iSTOXX Eurozone & US ESG 100 GR Decrement 50 Price EUR Index (simulée jusqu'au 15 Février 2024)

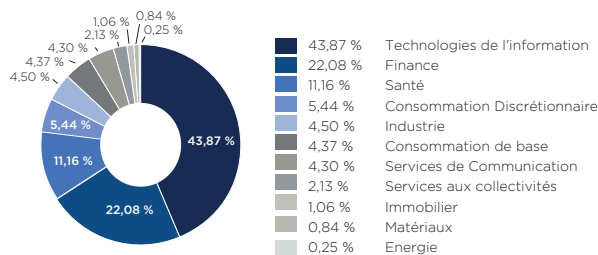


Source : Bloomberg, à partir du 22/02/2016, jusqu'au 22/02/2024.

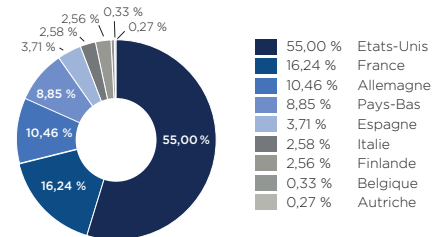
LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'indice iSTOXX Eurozone & US ESG 100 GR Decrement 50 Price EUR a été lancé le 15/02/2024 à un niveau de 1000 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées réelles.

Répartition sectorielle



Répartition géographique



Composition de l'Indice

iSTOXX Eurozone & US ESG 100 GR Decrement 50 Price EUR Index

Abbvie Inc	Eaton Corp Plc	Pepsico Inc	Credit Agricole Sa	L'oreal
Abbott Laboratories	Nextera Energy Inc	Pfizer Inc	Unicredit Spa	Merck Kgaa
Accenture Plc-cl A	General Electric Co	Qualcomm Inc	Caixabank Sa	Michelin (Cgde)
Adobe Inc	Goldman Sachs Group Inc	At&t Inc	Mercedes-benz Group Ag	Muenchener Rueckver Ag-reg
Analog Devices Inc	Intl Business Machines Corp	Thermo Fisher Scientific Inc	Danone	Nordea Bank Abp
Applied Materials Inc	Intel Corp	Tesla Inc	Deutsche Boerse Ag	Neste Oyj
Prologis Inc	Johnson & Johnson	Texas Instruments Inc	Deutsche Bank Ag-registered	Nokia Oyj
Advanced Micro Devices	Jpmorgan Chase & Co	Unitedhealth Group Inc	Deutsche Telekom Ag-reg	Koninklijke Philips Nv
American Tower Corp	Mondelez International Inc-a	Visa Inc-class A Shares	Erste Group Bank Ag	Publicis Groupe
Apple Inc	Lowe's Cos Inc	Verizon Communications Inc	Orange	Sampo Oyj-a Shs
Elevance Health Inc	Lam Research Corp	Akzo Nobel N.V.	Assicurazioni Generali	Sanofi
Broadcom Inc	Mastercard Inc - A	Allianz Se-reg	Hannover Rueck Se	Banco Santander Sa
Bank Of America Corp	S&p Global Inc	Vonovia Se	Henkel Ag & Co Kgaa Vor-pref	Schneider Electric Se
Blackrock Inc	Medtronic Plc	Asml Holding Nv	Hermes International	Siemens Healthineers Ag
Bristol-myers Squibb Co	Merck & Co. Inc.	Axa Sa	Iberdrola Sa	Societe Generale Sa
Citigroup Inc	Morgan Stanley	Intesa Sanpaolo	Infineon Technologies Ag	Stmicroelectronics Nv
Salesforce Inc	Microsoft Corp	Bnp Paribas	Ing Groep Nv	Symrise Ag
Cisco Systems Inc	Nvidia Corp	Capgemini Se	Kone Oyj-b	Telefonica Sa
Deere & Co	Oracle Corp	Cellnex Telecom Sa	Kbc Group Nv	Upm-kymmene Oyj
Danaher Corp	Palo Alto Networks Inc	Commerzbank Ag	Legrand Sa	Veolia Environnement

Sources : Ingénierie SG et Bloomberg, au 16/02/2024

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'émetteur (SG Issuer) et le Garant (Société Générale) ainsi que l'assureur (MMA Vie) n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base des données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Avantages/Inconvénients du support

Avantages

- MMA Itinéraires Mai 2024 vous permet de vous exposer à un Indice composé de 45% d'actions de la zone euro et 55% d'actions nord-américaines les mieux notées selon des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) définis par Sustainalytics : **l'indice iSTOXX Eurozone & US ESG 100 GR Decrement 50 Price EUR**.
- En année 5, 6 ou 7, si le niveau de l'Indice à une date de constatation annuelle⁽¹⁾ **est supérieur ou égal à 62% de son niveau initial**, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et vous recevrez⁽²⁾ à la date de remboursement prévue, le remboursement de votre capital initialement investi⁽³⁾ **majoré d'un gain brut⁽⁴⁾ de 6,50% par année écoulée**.
- En année 8, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé et qu'à la date de constatation finale (le 09 août 2032), l'Indice clôture **à un niveau supérieur ou égal à 50% de son niveau initial**, alors vous recevrez⁽²⁾ à la date de remboursement finale (le 16 août 2032), **un gain brut⁽⁴⁾ de 52%** (équivalent à un gain brut⁽⁴⁾ de 6,50% par année écoulée) en plus du remboursement du capital initialement investi⁽³⁾.

Inconvénients

- MMA Itinéraires Mai 2024 présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de rachat, arbitrage, dénouement par décès avant la date de remboursement prévue par le mécanisme du support, la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour) **et à l'échéance des 8 ans** (si à la date de constatation finale (le 09 août 2032), le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50% de son niveau initial). **Une faible variation à l'échéance du niveau de l'Indice autour du seuil de 50% de son niveau initial peut faire fortement varier la valeur de remboursement de MMA Itinéraires Mai 2024**.
- En investissant sur ce support, vous êtes exposé(e) à **une dégradation éventuelle de la qualité de crédit du Garant** (Société Générale), qui induit un risque sur la valeur de marché du support, ou **un éventuel risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur** (SG Issuer) et du Garant (Société Générale), **qui induit un risque sur le remboursement du capital**.
- **En cas de remboursement anticipé automatique ou de remboursement à l'échéance avec gain, les gains bruts⁽⁴⁾ sont plafonnés à 32,50%, 39,00%, 45,50% et 52,00%** selon l'année du remboursement (années 5 à 8), même si l'Indice a enregistré une hausse supérieure depuis la date de constatation initiale.
- **Vous ne connaissez pas à l'avance la durée effective de votre investissement**, qui peut varier entre 5 ans et 8 ans. Aucun remboursement anticipé automatique n'est prévu de l'année 1 à 4.
- **L'indice iSTOXX Eurozone & US ESG 100 GR Decrement 50 Price EUR est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur**. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. De même, si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, **le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important** (respectivement moins important). Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'Indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'Indice sera accélérée.

(1) Année 5 : 09 août 2029 ; Année 6 : 09 août 2030 ; Année 7 : 11 août 2031.

(2) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support MMA Itinéraires Mai 2024 n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

(3) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant (Société Générale).

(4) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Facteurs de risques

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

- **Risque relatif à l'inflation** : si le contexte économique actuel caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurait tout au long de la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.
- **Risque de perte en capital** : le titre de créance présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- **Risque de crédit** : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque découlant de la nature du titre de créance** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de souscription. L'investisseur peut subir une perte en capital non mesurable a priori et pouvant être totale.
- **Risque de liquidité** : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.
- **Risque de marché** : le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant** : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance
- **Risque lié au sous-jacent (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée)** : afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de créance de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre de créance, la documentation relative au titre de créance prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du titre de créance. Ces éléments peuvent entraîner une perte en capital sur le titre de créance.

Vous supportez les risques éventuels de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant (Société Générale)

Le support est proposé en qualité d'unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date de remboursement final prévue par le support (16 août 2032 en l'absence de remboursement anticipé automatique). **Le rendement de l'unité de compte à la date de remboursement final du support est conditionné par sa détention jusqu'à cette date. En cas de sortie de l'unité de compte avant cette date (rachat, arbitrage ou dénouement par décès), le rendement peut être supérieur ou inférieur à celui résultant des modalités décrites dans la présente brochure, voire négatif. Vous prenez alors un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Le montant remboursé est arbitré automatiquement et sans frais vers un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. L'assureur (MMA Vie) s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.**

Les Documents d'informations clés génériques des contrats d'assurance vie et de capitalisation multisupports MMA Vie et le Document d'Informations Spécifiques (DIS) du support Euros et les Documents d'Informations Clés (DIC) des supports en unités de compte de l'ensemble des contrats sont consultables à tout moment sur le site <https://infos-supports-investissement-mma.quantalys.com/>

Principales caractéristiques du support

Code ISIN	FR00140007X4												
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.												
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100 % de Société Générale Luxembourg SA, elle-même filiale à 100 % de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.												
Garant de la formule	Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A) ⁽¹⁾ .												
Valeur nominale	100 €												
Période de souscription	Du 2 mai 2024 au 26 juillet 2024 (sous conditions et sous réserve de disponibilité).												
Sous-jacent	indice iSTOXX Eurozone & US ESG 100 GR Decrement 50 Price EUR - Code Bloomberg : IXEU1D50 Index												
Durée d'investissement conseillée	8 ans												
Commissions de distribution	La commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 1% du montant nominal des titres de créance détenus et sur la durée de détention des titres par les porteurs. Le paiement de commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. La commission perçue dans la durée doit s'accompagner d'une amélioration du service sur la même durée. Le distributeur est responsable auprès des investisseurs du respect des dispositions réglementaires qui lui sont applicables concernant la transparence et la justification des dites commissions. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.												
Dates clés	<p style="text-align: center;">Date d'émission : 02/05/2024</p> <p style="text-align: center;">Date de constatation initiale : 09/08/2024</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Dates de constatation annuelle :</td> <td style="width: 50%;">Dates de remboursement anticipé automatique :</td> </tr> <tr> <td>Année 5 : 09/08/2029</td> <td>Année 5 : 16/08/2029</td> </tr> <tr> <td>Année 6 : 09/08/2030</td> <td>Année 6 : 16/08/2030⁽²⁾</td> </tr> <tr> <td>Année 7 : 11/08/2031</td> <td>Année 7 : 18/08/2031⁽²⁾</td> </tr> <tr> <td>Date de constatation finale :</td> <td>Date de remboursement final :</td> </tr> <tr> <td>Année 8 : 09/08/2032</td> <td>Année 8 : 16/08/2032⁽²⁾</td> </tr> </table>	Dates de constatation annuelle :	Dates de remboursement anticipé automatique :	Année 5 : 09/08/2029	Année 5 : 16/08/2029	Année 6 : 09/08/2030	Année 6 : 16/08/2030 ⁽²⁾	Année 7 : 11/08/2031	Année 7 : 18/08/2031 ⁽²⁾	Date de constatation finale :	Date de remboursement final :	Année 8 : 09/08/2032	Année 8 : 16/08/2032 ⁽²⁾
Dates de constatation annuelle :	Dates de remboursement anticipé automatique :												
Année 5 : 09/08/2029	Année 5 : 16/08/2029												
Année 6 : 09/08/2030	Année 6 : 16/08/2030 ⁽²⁾												
Année 7 : 11/08/2031	Année 7 : 18/08/2031 ⁽²⁾												
Date de constatation finale :	Date de remboursement final :												
Année 8 : 09/08/2032	Année 8 : 16/08/2032 ⁽²⁾												
Cotation	Euronext Paris (marché réglementé).												
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché et de financement, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente maximum de 1 %.												
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Finalyze tous les quinze jours à compter du 09/08/2024. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Société Générale.												
Règlement/Livraison	Euroclear France												
Agent de Calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflits d'intérêt												
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur les pages d'information financière de Sixtelexurs, REUTERS et Bloomberg.												
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévus suivant.												
Éligibilité du support	Contrats d'assurance vie et de capitalisation												

(1) Notations de crédit en vigueur au moment de la rédaction de ce document au 19 février 2024. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

(2) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.



Un support qui soutient l'association « CARE »

Investir sur ce support vous permet de participer au soutien des actions de l'association « CARE ».

En effet, MMA VIE en partenariat avec la Société Générale feront un versement, à l'issue de la campagne et dans la limite d'une enveloppe totale de 50.000 euros, à l'association « CARE » à hauteur de 0,03% des sommes investies en unités de compte sur le support MMA Itinéraires Mai 2024.

A titre illustratif, pour 1.000 euros investis dans le support MMA Itinéraires Mai 2024, MMA Vie versera en partenariat avec Société Générale, 0,30 euro à l'association « CARE ». Le versement sera effectif à la fin de la période de souscription lorsque le montant total des sommes investies sur ce support sera définitivement connu.

L'association internationale « CARE » rassemble des millions de personnes dans le monde entier. Sa mission depuis 75 ans est de lutter contre la pauvreté et les inégalités avec un impact durable. Présente dans plus de 100 pays, elle soutient les personnes plus vulnérables, en particulier les femmes, qui sont les premières impactées par les discriminations.

Source : Carefrance février 2024. Ces informations proviennent du site public de l'association Carefrance. Bien que ces informations proviennent d'une source pertinente, ni Société Générale ni MMA Vie ne sont responsables de son exactitude.

Avertissement

Ce document à caractère publicitaire est rédigé par l'Émetteur en accord avec MMA Vie qui commercialise le titre de créance **MMA Itinéraires Mai 2024**. La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Commercialisation dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : le produit décrit dans ce document (ci-après le « Produit ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie » ou « Contrat de Capitalisation »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du Produit en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou du Contrat de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou au Contrat de Capitalisation. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter le Produit qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : la dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Restrictions générales de vente : il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Garantie par Société Générale : le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit.

Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction"), tel que défini par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une « personne Non-ressortissante des Etats-Unis » ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des « personnes Non-ressortissantes des Etats-Unis » (« Non-United States persons »), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Avertissement relatif à l'Indice : L'indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. iSTOXX Eurozone & US ESG 100 GR Decrement 50 Price EUR ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : <https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/>

Informations Importantes : le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission, se rattachant au prospectus de base en date du 12/06/2023, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme au Règlement (UE) 2017/1129. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse « https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_Programme%20d%E2%80%99C3%A9mission%20de%20titres%20de%20cr%C3%A9ance_12.06.2023 ». Les Conditions Définitives d'Émission sont disponibles à l'adresse « http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/FRO0140007X4 ». Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. Le prospectus de base devrait être renouvelé au plus tard le 12/06/2024. La date exacte de ce nouveau prospectus de base n'est pas connue au jour de la rédaction de cet avertissement et dépendra du visa délivré par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les investisseurs sont donc également invités à se reporter à la section facteurs de risque et informations sur l'émetteur et le garant du nouveau prospectus de base dès que ce dernier sera publié sur le site prospectus.socgen.com



MMA Vie Assurances Mutuelles société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 118
MMA Vie société anonyme au capital de 144 386 938 euros entièrement versé, RCS Le Mans 440 042 174
Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion – 72030 Le Mans Cedex 9 – Entreprises régies par le code des assurances
IDU REP Eco circulaire : FR231780_03XLOT

Date de rédaction de la brochure : 19 février 2024

